

TACITE ET L'ANTHOLOGIE DE JOHANN WOLF

Le XVI^e siècle se signale par l'importance de la réflexion menée sur l'histoire, en particulier sur ses règles d'écriture et de lecture. Si ce goût prend naissance en Italie, il acquiert progressivement une dimension européenne. L'acmé de ce phénomène est constituée par la publication à Bâle en 1576 d'une anthologie de treize *artes historicae*¹, placée sous l'autorité de l'ouvrage de Jean Bodin, la *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Elle comprend plus de mille cent pages et réunit, dans l'ordre suivant, les textes de Jean Bodin, Francesco Patrizi, Giovanni Pontano, François Baudouin, Sebastián Fox Morcillo, Giovanni Antonio Viperano, Francesco Robortello, Denys d'Halicarnasse, Uberto Foglietta, David Chytraeus, Lucien de Samosate, Simon Grinaeus et Celio Secondo Curione. Les ouvrages grecs et italiens y sont présentés en traduction latine. L'éditeur de cette anthologie préfère garder l'anonymat, jusqu'à la nouvelle édition de 1579. Trois ans plus tard en effet, une seconde version enrichie de cinq nouveaux textes voit le jour, toujours à Bâle². L'épître dédicatoire est à présent signée de Johann Wolf³, d'où l'emploi fréquent de l'appellation d'« anthologie de Wolf » pour désigner ce recueil. Les dix-huit textes, qui occupent trois prolixes volumes, accueillent désormais les réflexions de Christophe Milieu, Christoph Pezel, Theodor Zwinger l'Ancien, János Zsámboky et Antonio Riccoboni.

Les textes que rassemble l'anthologie de Wolf illustrent la richesse des questions historiographiques qui ont traversé le XVI^e siècle européen. C'est pourquoi il me paraît pertinent d'examiner la place qu'occupe Tacite dans cette sorte d'instantané des débats sur l'histoire à la Renaissance. J'articulerai ma réflexion en trois temps. Tout d'abord, je présenterai les différentes *artes historicae* qui composent l'anthologie de Wolf, pour pouvoir cerner avec précision la présence de Tacite au sein de ces dernières. Deux grandes tendances, contradictoires, se dégagent : Tacite apparaît tantôt comme un repoussoir stylistique, tantôt comme un modèle parfait et achevé d'historien. J'examinerai les modalités de ces représentations antithétiques dans un deuxième moment. Enfin, dans la dernière étape de cette étude, il s'agira de comprendre les raisons de cette tension qui se fait jour entre un Tacite contre-modèle d'écriture et un Tacite parangon de méthode historique dans les principales *artes historicae* du XVI^e siècle.

¹ Io. Bodini *Methodus historica, duodecim eiusdem argumenti scriptorum, tam ueterum quam recentiorum, commentariis adaucta*, Bâle, Pietro Perna, 1576.

² *Artis historicae penus. Octodecim scriptorum tam ueterum quam recentiorum monumentis et inter eos Io. praecipue Bodini libris Methodi historicae sex instructa*, Bâle, Pietro Perna, 1579, 3 vol. Le premier volume regroupe les textes de Bodin, Patrizi, Pontano, Baudouin, Fox Morcillo, Viperano, Robortello, Denys d'Halicarnasse ; le deuxième ceux de Milieu, Foglietta, Chytraeus, Lucien, Grinaeus, Curione, Pezel, Zwinger l'Ancien, Zsámboky ; un troisième volume, avec page de titre indépendante, contient le *De historia* de Riccoboni et son édition des fragments des historiens latins. À propos de cette anthologie, voir L. Claire, « *Artis historicae penus* : préservation et remise en cause des modèles dans l'anthologie de Wolf », dans C. Bohnert et F. Gevrey (éd.), *L'Anthologie. Pratiques et histoire d'une forme éditoriale*, Reims, EPURE, 2014, p. 141-155. Dans la suite de l'article, je donnerai les références des textes dans l'édition de 1579, abrégée désormais *Artis historicae penus*. La ponctuation du latin sera modernisée.

³ Dans l'épître dédicatoire de l'édition de 1579, Johann Wolf (1537-1600) se présente comme juriste et conseiller du comte palatin Philippe-Louis de Neubourg et du margrave Charles de Bade. Les autres publications qu'on lui connaît révèlent un goût certain pour l'histoire : en 1575, il édite à Francfort-sur-le-Main un volume qui réunit des textes d'Albert Krantz (*Chronica regnorum aquilonarium, Danicae, Suecicae et Noruagicae*), d'Henrik Rantzau (*Dithmarsici belli historia*) et de Jakob Ziegler (*Schondia*) ; en 1577, toujours à Francfort-sur-le-Main, il fait paraître une édition de l'œuvre historique de Robert Gaguin. Enfin en 1600, il édite à Lauingen les *Lectionum memorabilium et reconditarum centenarii XVI*, qui rapportent, année après année, les faits historiques et les prodiges dignes d'être retenus depuis la naissance du Christ. L'anthologiste ne doit pas être confondu avec son homonyme contemporain, le théologien zurichois Johann Wolf (c. 1521-1571). Sur ce dernier, voir I. Backus, *Life Writing in Reformation Europe : Lives of Reformers by Friends, Disciples and Foes*, Aldershot-Burlington, 2008, p. 106-111.

PRÉSENCE DE TACITE DANS L'ANTHOLOGIE DE WOLF

L'anthologie de Wolf : le symbole d'un succès

Dès les premiers temps de la Renaissance italienne, une réflexion sur l'écriture de l'histoire se développe de manière intense, et ce sur différents supports textuels, comme l'ont souligné plusieurs études et en particulier un article éclairant de Mariangela Regoliosi⁴. Dans la majorité de ces écrits, le projet humaniste se définit à l'intérieur de la tradition antique et les thèmes évoqués renouent avec les considérations de Cicéron, de Quintilien ou de Lucien, qu'il s'agisse des finalités, des méthodes, des sujets ou du style de l'histoire. Le dialogue *Actius* de Pontano⁵, composé entre 1495 et 1499⁶, constitue le point d'aboutissement de toute la pensée sur l'histoire de l'Antiquité au *Quattrocento*. Si pendant près de cinquante ans, l'*Actius* reste le seul ouvrage théorique de grande ampleur à s'intéresser de près à l'écriture de l'histoire, à partir du milieu du XVI^e siècle, le traité du type *De historia conscribenda* va devenir une pratique florissante et se constituer presque en genre à part, en Italie dans un premier temps, puis dans le reste de l'Europe. La publication à Bâle, chez l'imprimeur Pietro Perna⁷, de la première version de l'anthologie de Wolf en 1576, puis de la seconde édition augmentée en 1579, n'est nullement anodine. Elle témoigne de la dimension européenne qu'acquiert ce phénomène au fil des années, d'une part par le lieu de publication (hors de l'Italie et dans une ville protestante), d'autre part par les auteurs cosmopolites qui s'y trouvent réunis. En effet, au regard des textes de l'anthologie de Wolf, l'Europe entière se passionne pour les débats autour de l'écriture de l'histoire. La France est présente avec Bodin, qui ouvre le volume, Baudouin et Milieu, ainsi que l'Allemagne avec Grinaeus et Chytraeus, la Suisse avec Zwinger, la Hongrie avec Zsámboky et enfin l'Espagne avec Fox Morcillo. La péninsule italienne ne possède donc plus l'exclusivité du débat. Toute l'Europe de la Renaissance goûte ces questions historiographiques. D'ailleurs, la rapide réimpression augmentée de l'anthologie de Wolf illustre cet état de fait et signale le succès de l'ouvrage auprès des lecteurs.

La variété des artes historicæ de l'anthologie de Wolf

L'anthologie de Wolf présente un large choix de dix-huit *artes historicæ*. Or, derrière cette dénomination, se cache une extrême variété d'œuvres. Plusieurs lignes de partage traversent l'anthologie, métaphoriquement appelée *penus*⁸ par Wolf. Tout d'abord, comme l'indique Wolf lui-même dans l'intitulé des deux éditions de son anthologie, il est possible de placer d'un côté les deux œuvres antiques (les ouvrages de Denys d'Halicarnasse et de Lucien), qui jouissent d'une grande fortune à la Renaissance, et de l'autre les seize œuvres du XVI^e siècle. On peut aussi opposer les œuvres intégrales aux extraits. En effet, Wolf a pris le parti de présenter une série de morceaux choisis consacrés à l'histoire, tirés d'ouvrages au sujet plus vaste, comme la seconde partie du dialogue *Actius* de Pontano, le début du livre II du volume VI du *Theatrum humanæ vitæ* de Zwinger, intitulé *De historia*, ou encore la préface que Zsámboky a composée en prélude à la réédition des *Rerum Ungaricarum decades* d'Antonio Bonfini. Enfin, toutes ces *artes historicæ* ressortissent à des genres

⁴ M. Regoliosi, « Riflessioni umanistiche sullo "scrivere storia" », *Rinascimento. Rivista dell'Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento*, seconda serie, 31, 1991, p. 3-4.

⁵ Les études sur l'*Actius* étant nombreuses, je me limite à renvoyer aux références données dans les notes de l'article de M. Deramaix, « *Excellentia et admiratio* dans l'*Actius* de Giovanni Pontano. Une poétique et une esthétique de la perfection », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 99-1, 1987, p. 171-212, ainsi qu'à l'étude introductive et à la bibliographie de l'édition d'H. Casanova-Robin des *Églogues*, Paris, Les Belles Lettres, 2011.

⁶ Datation de L. Monti Sabia, *Pontano e la storia. Dal De bello Neapolitano all'Actius*, Roma, Bulzoni, 1995, p. 2.

⁷ Sur ce célèbre typographe italien, je renvoie aux études de L. Perini, *La vita e i tempi di Pietro Perna*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2002 et *Pietro Perna : guida alla mostra*, Lucca, Istituto storico Lucchese, 2009.

⁸ « Les provisions » ou « le garde-manger ».

littéraires divers : dans l'anthologie de Wolf figurent des traités *stricto sensu* (Lucien, Denys d'Halicarnasse, Bodin, Robortello...), mais aussi des dialogues (Patrizi, Pontano, Fox Morcillo), une lettre (Curione), une préface d'œuvre historique (Zsámboky), une *oratio* (Pezel) et un article d'encyclopédie (Zwinger). En fait, le seul point commun qui réunit ces ouvrages ou extraits d'ouvrage est leur sujet, l'histoire. Le genre de l'*ars historica* semble donc se définir non à partir de caractéristiques formelles, mais thématiques. Il apparaît dès lors souple et protéiforme, proposant une méthode pour écrire et/ou lire l'histoire.

Pour autant, cette primauté thématique n'équivaut pas à une unicité thématique. Les dix-huit *artes historicae* réunies par Wolf révèlent les différents pôles autour desquels s'articulent les principaux débats historiographiques de la Renaissance. La plupart des textes considèrent que l'histoire reste sous la coupe de la rhétorique et continuent à rendre effective la célèbre maxime cicéronienne : *opus oratorium maxime*, disait d'elle l'Arpinate⁹. À l'opposé, les écrits de Patrizi et de Bodin tentent de sortir l'histoire du champ exclusif de l'art oratoire et introduisent une véritable rupture épistémologique. Par conséquent, les tenants de l'une et l'autre conception ne portent pas le même regard sur Tacite.

Tacite dans les artes historicae

Quelle est la place de l'historien dans l'anthologie de Wolf ? Son nom figure dans neuf textes, soit l'exacte moitié de l'anthologie. Tacite est cité à plusieurs reprises chez Bodin (quarante occurrences approximativement), chez Pontano (une occurrence), chez Baudouin (deux occurrences), chez Fox Morcillo (six occurrences), chez Milieu (une occurrence), chez Chytraeus (deux occurrences), chez Curione (une occurrence), chez Zwinger (une occurrence) et chez Riccoboni (une occurrence). La présence de Tacite ne s'avère donc pas écrasante dans l'anthologie, puisque son nom apparaît environ cinquante-quatre fois dans une somme de plus de deux mille pages. Si l'on affine l'analyse, on remarque que le nom de Tacite est associé à un jugement négatif chez Pontano et Riccoboni (deux auteurs), à un jugement positif chez Bodin, Baudouin, Fox Morcillo, Milieu, Chytraeus et Curione (six auteurs), à un jugement neutre chez Zwinger (un auteur). Les jugements négatifs portés sur Tacite prennent exclusivement comme cible le style de l'historien, tandis que les jugements positifs célèbrent une multitude de qualités chez l'auteur des *Annales*, y compris son style. Un tel antagonisme ne peut manquer d'interroger. C'est pourquoi il convient à présent d'examiner de manière plus détaillée ces différents jugements prononcés à l'encontre de Tacite.

TACITE : REPOUSSOIR STYLISTIQUE OU PARANGON D'HISTORIEN ?

Un historien aux qualités multiples

La majorité des occurrences du terme *Tacitus* au sein de l'anthologie de Wolf met en valeur les nombreux talents de l'historien. Les six auteurs qui louent Tacite évoquent chacun ou presque une qualité différente. Je laisse pour l'instant le cas de Bodin, qui sera examiné dans la dernière partie de cette étude. Baudouin apprécie la lecture de Tacite, dont il vante l'utilité pour les juristes :

Si Liuii et Taciti monumenta integra extarent, multum in hoc genere subsidii haberemus : omnibusque aliis ea praeferrem, si togatam, ciuilem, urbanam historiam Romanam aliquis desideret. [...] neque

⁹ Cicéron, *Des lois*, I, 5 : « le travail oratoire par excellence ». Cette conception rhétorique de l'histoire reste en vigueur au XVII^e siècle. Voir B. Guion, « Comment écrire l'histoire : l'*ars historica* à l'âge classique », *XVII^e siècle*, n° 246, 2010, p. 9-25.

*temere factum esse profiteor, quod duo ætatis nostrae nobilissimi interpretes iuris, And. Alciatus et Aemilius Ferretus, in emendandis atque explicandis Taciti annalibus multum operæ profuerint*¹⁰.

Milieu souligne lui aussi l'utilité des œuvres de Tacite, complémentaires de celles de Tite-Live, mais en insistant sur la *prudencia* tacitéenne :

*Historiam magnis studiis Cornelius Tacitus plurimum adiuuit. Est enim prudens rerum explicator, ut domi et militiæ gesta, ab Augusto ad Adrianum, graui oratione diligenter scripserit : T. Liuii operibus, siquidem ea extarent omnia, ad seriem rerum Romanarum seruandam, proxime coniugendus*¹¹.

Quant à Curione, il se montre sensible à la perspicacité dont Tacite fait preuve dans l'analyse psychologique des caractères :

*Inter eos uero qui superiorum illorum sunt aetatem consequuti*¹², *Cornelium Tacitum maxime legendum iudico. Nam et in consiliis explicandis diligentissimus fuit et in causis perquirendis perspicacissimus fuit : principum uero artes, eorumque qui principibus adsunt, nemo uidit acutius, nemo fidelius exposuit*¹³.

Enfin, les dons stylistiques de Tacite sont soulignés par Chytraeus :

*Oratione pressa, propria, arguta, et paucis uerbis res multas complectente, et crebris sententiis ornata, utitur*¹⁴.

Fox Morcillo voit lui aussi en Tacite un modèle d'écriture et en fait un exemple à plusieurs reprises. Il recommande notamment sa manière de présenter son propos au début des *Annales*¹⁵, l'ordre qu'il observe dans la narration des faits¹⁶ et l'intérêt de certaines de ses digressions¹⁷.

Cependant, ce même style et ces mêmes manies d'écriture se trouvent désavoués dans deux autres des textes de l'anthologie de Wolf, ceux de Pontano et de Riccoboni, créant ainsi une tension entre les différentes *artes historicae*.

La critique du style

Riccoboni, dont le texte clôt l'édition de 1579 de l'anthologie de Wolf, se montre le plus critique à l'égard du style tacitéen, auquel il consacre une unique phrase :

¹⁰ F. Baudouin, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 676-677. Traduction : « Si les œuvres monumentales de Tite-Live et de Tacite étaient parvenues complètes, nous aurions un grand soutien dans notre discipline : et je les préférerais à toutes les autres pour étudier l'histoire de la toge, de la politique, de la ville de Rome. [...] et je reconnais que ce n'est pas un hasard si les deux plus illustres commentateurs juridiques de notre époque, André Alciat et Emilio Ferretti, ont fait œuvre extrêmement utile en émendant et en expliquant les *Annales* de Tacite. »

¹¹ C. Milieu, *Artis historicae penus*, vol. 2, p. 363-364. Traduction : « Tacite apporta beaucoup à l'histoire par son zèle extrême. En effet, il explique les faits avec prudence, si bien qu'il a décrit avec soin les événements intérieurs et militaires, d'Auguste à Hadrien, dans un style grave. Il pourrait être associé de très près aux œuvres de Tite-Live, si nous les possédions en intégralité, pour conserver l'enchaînement des faits de Rome. »

¹² Curione vient de citer Tite-Live, César, Velleius Paterculus et Salluste.

¹³ C. S. Curione, *Artis historicae penus*, vol. 2, p. 600. Traduction : « Et parmi ceux qui ont succédé à cette génération d'écrivains, j'estime qu'il faut lire Tacite surtout. En effet, il fut tout à la fois très soigneux dans l'explication des desseins et très perspicace dans la recherche des causes : mais les artifices des puissants et de ceux qui vivent auprès des puissants, personne ne les vit avec plus d'acuité, personne ne les exposa avec plus de fidélité. »

¹⁴ D. Chytraeus, *Artis historicae penus*, vol. 2, p. 488. Traduction : « Il recourt à un style dense, personnel, expressif, qui embrasse en peu de mots un vaste sujet et orné de fréquentes sentences. »

¹⁵ S. Fox Morcillo, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 788-789. Il existe une édition moderne de ce texte : A. Cortijo Ocaña, *Teoría de la historia y teoría política en el siglo XVI. Sebastián Fox Morcillo, De historiae institutione dialogus. Diálogo de la enseñanza de la historia [1557]*, Alcalá de Henares, Universidad de Alcalá, 2000.

¹⁶ S. Fox Morcillo, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 791.

¹⁷ S. Fox Morcillo, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 792.

*P. Cornelii Taciti stylus magis grauis quam elegans : asper enim parumque duriusculus est atque a Latinae linguæ candore discedens*¹⁸.

Son jugement sans appel vient faire écho à celui prononcé par Pontano dans l'*Actius*. En effet, vers la fin du dialogue, Pontano propose un canon des historiens latins qu'il convient d'imiter :

*Nam quamquam et Tacitus et Curtius abunde sunt laudibus ac uirtutibus ornati suis, laus tamen omnis Latinae historiae penes duos putatur existere diuersoque in dicendi genere, Liuium ac Sallustium. Ad hæc iniquitas temporum Trogum nobis omnino abstulit, et Curtium ac Tacitum quasi mutilatas uidemus statuas, licetque suspicari potius ac coniecere quam omnino de iis iudicium aliquod absolutum ac certum tradere*¹⁹.

Pontano décerne la palme à Tite-Live et à Salluste, puis place Tacite et Quinte-Curce dans une catégorie subalterne. La position de Pontano par rapport à Tacite dans l'*Actius* ne laisse pas d'être ambiguë cependant. Il estime en effet que la qualité primordiale qu'il convient d'exiger de l'historien est la *breuitas*. Or on sait bien qu'il s'agit de l'un des traits caractéristiques de l'écriture taciteenne. De fait, une part importante du dialogue est consacrée à cette notion. Ainsi, Altilius, l'un des interlocuteurs du dialogue pontanien, défend cette position :

*Omnium autem iudicio laudatur potissimum in historia breuitas, cum ea sit maxime idonea ad docendum, ad delectandum, ad mouendum. Nam nec docere bene potest qui loquaciter atque ambitiose explicat ; parit enim loquacitas ac diffluentia ipsa tum contemptum tum etiam satietatem, quae docilitati aduersantur ac delectationi*²⁰.

Tacite, qui fait profession au début des *Annales* d'écrire *sine ira et studio*²¹, peut sembler correspondre aux exigences pontaniennes d'un récit historique dépourvu de « prolixité » et de « complaisance », et épouser harmonieusement le portrait qui est tracé en filigrane de l'historien idéal. Toutefois, cette impression positive se trouve presque aussitôt nuancée par le même Altilius. La brièveté ne saurait en effet se confondre avec l'obscurité :

*Quo hæc igitur aliaque uidentur in scribendo incommoda et uitia, danda erit opera ut breuitas ipsa sit aperta et clara quæque apte colligat, non concise, lucide, non obscure. Nam et Cicero in Thucydide ac Philisto, qui illum imitatus est, non probat eorum quasdam sententias, ut concisas, ut non satis lucidas, quæque contractione sua officiant nimioque acumine*²².

Altilius distingue ainsi deux types de *breuitas*. L'une positive, source de plaisir pour le lecteur, dans la mesure où elle permet un exposé clair et neutre des faits : Salluste en est l'accomplissement parfait, voire le paradigme ; l'autre négative, qui s'apparente à la sécheresse du style et qui à force de

¹⁸ A. Riccoboni, *Artis historicae penus*, vol. 3, p. 8. Traduction : « Le style de Tacite est plus grave qu'élégant ; en effet, il est rugueux et possède une sorte de dureté excessive, à mille lieues de la clarté de la langue latine. »

¹⁹ G. Pontano, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 587. Traduction : « En effet, bien que Tacite et Quinte-Curce soient abondamment dotés de mérites qui appellent la gloire, on considère cependant que toute la gloire de l'histoire latine appartient à deux écrivains, qui s'expriment dans des styles différents : Tite-Live et Salluste. En outre, l'injustice des temps nous arracha l'intégralité de Trogue Pompée ; quant à Quinte-Curce et à Tacite, que nous voyons pareils à des statues mutilées, on ne peut qu'émettre des suppositions et des hypothèses, sans porter de jugement absolu et certain à leur sujet. »

²⁰ G. Pontano, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 562. Traduction : « Or, selon le jugement de tous, la brièveté est la qualité la plus appréciée dans une œuvre d'histoire, puisqu'elle est extrêmement appropriée pour instruire, pour plaire, pour émouvoir. En effet, celui qui s'exprime avec prolixité et complaisance ne peut rien démontrer de façon correcte, car la prolixité et l'éparpillement font naître le mépris d'une part, ainsi que le dégoût d'autre part, en s'opposant à l'instruction et au plaisir. »

²¹ Tacite, *Annales*, I, 1, 3 : « sans colère ni faveur ».

²² G. Pontano, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 562. Traduction : « Pour donc éviter dans l'écriture ces désagréments et ces défauts, ainsi que d'autres, il faudra être attentif à ce que la brièveté ne s'oppose pas à la clarté et à l'intelligibilité, et que les événements soient reliés entre eux avec harmonie sans sécheresse, avec transparence sans obscurité. Cicéron en effet, chez Thucydide et son imitateur Philistos, n'approuve pas certaines phrases en tant qu'elles sont sèches, en tant qu'elles ne sont pas assez transparentes, et sous prétexte qu'elles gênent par leur tournure trop serrée et leur subtilité excessive. »

concision s'oppose à la transparence du récit historique : Tacite illustrerait peut-être cette dernière, bien qu'un tel jugement ne soit pas formulé de façon explicite dans le texte de Pontano.

Aux yeux de deux auteurs d'*ars historica* de l'anthologie, Tacite fait figure de repoussoir stylistique. On peut observer que ce nombre semble peu élevé au regard des dix-huit *artes* de l'anthologie de Wolf. Cependant le silence de neuf *artes historicae* doit être pris en compte.

Un silence éloquent

Neuf *artes historicae* ne mentionnent pas le nom de Tacite. Il s'agit, dans l'ordre de l'anthologie, des textes de Patrizi, Viperano, Robortello, Denys d'Halicarnasse, Foglietta, Lucien, Grynaeus, Pezel et Zsámboky. Or il me semble que, parmi ces neuf textes, cinq nuisent à Tacite, bien qu'ils ne le citent pas. Il s'agit des deux traités antiques et des ouvrages de Robortello, Viperano et Foglietta. Je m'explique : dans la mesure où ces cinq textes, extrêmement prescriptifs sur la manière dont il convient d'écrire l'histoire, recommandent un style aux antipodes de celui de Tacite, ils n'ont pu que faire du tort à l'auteur des *Annales*.

Prenons pour commencer le traité sur Thucydide de Denys d'Halicarnasse. Voici la liste des traits caractéristiques propres à l'historien grec que le professeur de rhétorique dresse et condamne tout à la fois : l'emploi d'un vocabulaire rare et poétique, les tournures novatrices, les périphrases, la concision de certaines formules, la substantivation des verbes, l'inversion des valeurs des voix active et passive, l'emploi d'un pluriel là où le lecteur attendrait un singulier et réciproquement, les interversions de genre, la liberté prise dans l'emploi des cas, l'application floue de la concordance des temps, l'usage tout poétique que l'historien fait des prépositions ou encore son goût des expressions tortueuses. Et Denys de conclure :

*Illa uero huic nostro nimis sunt familiaria, quæ facile in eo licet animaduertere, studium scilicet in ea re, ut paucissimis uerbis quam plurimas res comprehendat, multasque in unum sententias cogat ac tum maxime auditorem, cum expectat adhuc aliquid, relinquat. Quo fit ut breuitas obscuritatem pariat*²³.

Toutes les spécificités stylistiques énoncées peuvent qualifier aussi bien le style de Thucydide, en toute logique, que celui de Tacite. Ce jugement, s'il n'a jamais visé Tacite, n'a pu que préparer le terrain à sa mise à l'écart du canon des historiens qui se constitue progressivement. D'ailleurs, à la Renaissance, les commentateurs qui ont tenté une approche stylistique des œuvres de Tacite ne s'y sont pas trompés et relèvent peu ou prou ces mêmes traits thucydidiens chez l'auteur des *Annales*²⁴.

Des conclusions similaires peuvent être tirées après la lecture du *Comment écrire l'histoire* de Lucien. En effet, voici ce que Lucien recommande à l'historien d'un point de vue stylistique :

Ut mentis scriptorem scopum hunc proponimus, libertatem dicendi uidelicet, ut ueritatem, ita et uoci eius unus hic scopus et primus propositus sit, ut plane indicet, et quam lucidissime rem ipsam declaret, uerbis neque obscuris et extra communem uitam positis, neque etiam uulgaribus istis et tabernariis, sed ita ut et a plerisque intelligantur et ab eruditis laudentur. Iam uero et figuris et

²³ Denys d'Halicarnasse, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 940 (*Thucydide*, 24, 10). La version latine du texte, qui suit fidèlement l'original grec, est celle d'András Dudith. Traduction : « Mais ce qui saute le plus aux yeux chez lui, ce qui le caractérise le plus, c'est l'effort qu'il fait pour signifier beaucoup de choses en peu de mots, pour contracter beaucoup d'idées en une, et aussi pour laisser toujours l'auditeur dans l'expectative d'une explication supplémentaire, ce qui fait que la brièveté devient obscurité. » (trad. G. Aujac, *Opuscles rhétoriques*, t. IV, Paris, 1991, p. 76).

²⁴ Voir M. A. Muret, *Orationes* II, 14 et *Variae lectiones* XI, 2 et XV, 3 ; ou encore J. Lipse, *Ad Annales Corn. Taciti liber commentarius siue notæ*, Anvers, Christophe Plantin, 1581, p. 144.

exornationibus utatur minime molestis minimeque affectatis : quoniam perinde ut ius aliquod, orationem quoque recte conditam exhibere debet. Ac sententia quidem etiam cum pœtice communicet eiusque partem aliquam contingat, in quantum grandiloqua et in sublime elata etiam illa est [...]. At dictio tamen humi incedat, cum pulchritudine quidem ac magnitudine eorum, quæ dicuntur, simul elata et iisdem quam maxime licet, assimilata : cæterum neque peregrinitatem præ se ferens neque intempestive exultans [...]. At uero et compositione uocum temperata ac media quadam utendum est, ita ut neque nimium distraherentur ac dissocientur (nam hoc asperum foret) neque rursum numerose omnia, id quod plerique student²⁵.

Si Lucien peut sembler moins péremptoire que Denys d'Halicarnasse et laisse plus de liberté à l'historien dans l'élaboration de son style, il est cependant intransigeant sur l'exigence de clarté. Il refuse les termes mystérieux et inusités qui nuisent à la compréhension du texte. Le style doit par ailleurs trouver une juste mesure dans l'ornement par les figures et par les tournures poétiques, que l'historien doit utiliser mais en évitant d'alourdir son travail et de porter préjudice au sens de l'ensemble. Une fois de plus, il n'est guère difficile de deviner comment ce jugement a pu défavoriser Tacite, lui dont le style comprend termes rares, voire archaïques, et tournures poétiques, et dont l'œuvre peut sembler parfois manquer de clarté.

Les trois traités des italiens Robortello, Foglietta et Viperano présentent de nombreux points communs. Ils consacrent une approche exclusivement rhétorique de l'histoire et érigent les positions cicéroniennes – et dans une moindre mesure les positions lucianesques – en règles absolues et inviolables d'écriture. Ainsi, ils se contentent souvent de citer ou de reformuler des extraits de la longue digression du livre II du *De l'orateur* dévolue à l'histoire²⁶. Par exemple, Robortello conclut son traité par cette exigence : *Historia ornari uult et expoliri planamque et nitidam requirit orationem*²⁷. De même, on lit chez Viperano, qui comme Cicéron, confie à l'orateur la tâche d'écrire l'histoire :

Et M. Tullius non deceptus (ut quidam opinantur) dictione Theopompi, qui multum intulit in historiam, eloquentiæ auditor et imitator Isocratis ; sed quia bene dicere et scribere oratoris est, putat historiam scribere oratoris munus esse, et summi et maximi, nimirum singulari quadam prudentia, grauitate et eloquentia præditi²⁸.

²⁵ Lucien, *Artis historicæ penus*, vol. 2, p. 588-589 (*Comment écrire l'histoire*, 44-46). Wolf ne précise pas quelle version latine du texte grec il cite. Traduction : « Nous avons fixé comme objectif à l'historien, pour ce qui touche la disposition d'esprit, la franchise et la vérité. De même, pour son expression, nous dirons que le premier et l'unique but visé est la clarté dans l'exposé des faits et l'évidence dans leur présentation. Qu'il ne recoure pas à des termes mystérieux et hors de l'usage commun, ni à des mots triviaux ou à des propos d'épicier : il doit être compris du plus grand nombre tout en jouissant de l'approbation du public cultivé. Et même, qu'il n'hésite pas à faire usage de figures qui ornent l'expression sans pesanteur, et qui n'aient pas un air recherché : cela donne aux textes l'allure de sauces préparées avec soin. Qu'une touche poétique se mêle et s'attache à l'esprit du texte, dans toute la mesure où il comporte lui aussi grandeur et élévation [...]. Que le style, toutefois, ait les pieds sur terre, soulevé, certes, par la beauté et par la grandeur du sujet et, dans la mesure du possible, qu'il se modèle sur lui, mais qu'il ne produise pas d'étrangeté ni d'emportement qui dépasserait l'occasion [...]. Ajoutons qu'il faut veiller à la séquence des mots pour qu'elle soit lisse et se tienne dans la moyenne : éviter la distance et les écarts – source de rudesse – et ne pas frôler de justesse le rythme de la versification, comme beaucoup tentent de le faire. » (trad. A. Hurst, *Comment écrire l'histoire*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 33-34).

²⁶ Cicéron, *De l'orateur*, II, 51-64.

²⁷ F. Robortello, *Artis historicæ penus*, vol. 1, p. 906. Traduction : « L'histoire exige d'être ornée et polie ; elle requiert une langue lisse et brillante. »

²⁸ G. A. Viperano, *Artis historicæ penus*, vol. 1, p. 855. Traduction : « Et Cicéron ne fut pas abusé (comme certains le pensent) par le style de Théopompe, qui apporta beaucoup à l'histoire, car il avait appris l'éloquence et imité Isocrate ; mais parce que c'est le propre de l'orateur de bien parler et de bien écrire, il pense que le rôle de l'orateur est d'écrire l'histoire, un orateur à la fois très doué et très talentueux, en l'occurrence celui qui est doté d'une sorte de prudence exceptionnelle, de gravité et d'éloquence. »

Viperano appelle de ses vœux une histoire écrite selon les prescriptions de l'Arpinate. Le but de l'*orator*-historien doit être de composer une histoire ornée, à l'aide de *perfectis absolutisque sententiis*²⁹, à l'image du *genus medium* d'Isocrate. On comprend que ces lois, reformulées dans certaines *artes historicae*, constituent un désaveu cinglant pour Tacite et ont pu favoriser l'émergence de Tite-Live comme modèle d'écriture de l'histoire. Dès lors, l'anthologie de Wolf semble consacrer, dans plusieurs textes, une représentation de l'écriture de l'histoire hostile à Tacite.

Au terme de ce parcours de lecture, il semble que la légitimité de l'historien au sein des *artes historicae* reste encore à conquérir. En effet, seuls quatre textes de l'anthologie ne mentionnent pas Tacite sans que leur contenu lui fasse du tort, un le cite sans porter de jugement, deux textes lui sont explicitement défavorables et cinq implicitement, six le louent explicitement, mais avec un nombre d'occurrences modestes, à une exception près : la *Methodus* de Bodin, qui apparaît comme une *ars* singulière dans l'anthologie de Wolf, à la fois par la place qu'elle occupe au seuil du volume et par celle qu'elle accorde à Tacite.

UNE PLACE ENCORE À CONQUÉRIR DANS LES *ARTES HISTORICÆ*

La place singulière de la Methodus de Bodin dans l'anthologie de Wolf

Si aucun ordre logique ne peut être décelé dans la disposition des dix-huit *artes historicae* de l'anthologie de Wolf (ni alphabétique, ni chronologique, ni géographique), le choix de placer l'ouvrage de Bodin en tête de l'édition de 1576 et de 1579 ne peut cependant être le fruit du hasard. En outre, le nom de Bodin figure sur la page de titre des deux éditions. Même si, dans l'épître dédicatoire de l'édition de 1579, Wolf précise qu'il laisse son lecteur libre de juger la qualité des différents textes qu'il a rassemblés³⁰, il semble néanmoins attribuer une place à part à l'ouvrage de Bodin en lui faisant ouvrir le bal des *artes historicae*. On connaît l'influence de cet ouvrage sur toute la pensée de l'histoire à l'époque moderne. Mon but n'est nullement de répéter ce que d'autres critiques ont pu écrire auparavant³¹. Mais la variation radicale de perspective dans le débat sur l'histoire a une conséquence de taille : à mille lieues de la conception rhétorique de l'histoire, Bodin ne propose pas un canon des historiens déterminé par l'élégance plus ou moins pure de leur style. En revanche, il s'intéresse de près à la question du choix des historiens en tant que sources d'informations et y consacre un chapitre de son ouvrage. Or, dans une telle perspective, le jugement porté sur les historiens antiques est totalement bouleversé³² : Bodin épingle Tite-Live pour sa crédulité et sa superstition³³, tandis que Tacite est cité en près de quarante passages de la *Methodus* ; il fait notamment l'objet d'une apologie vibrante et appuyée de la part de l'auteur. Pour la première fois, Tacite est convoqué de manière approfondie dans un livre théorique consacré à l'histoire ; il y est même célébré. Cet éloge se construit en deux temps : tout d'abord, Bodin passe en revue les qualités de l'historien ; puis il essaie de démonter les accusations que certains humanistes ont pu lancer contre l'auteur des *Annales*.

La célébration de Tacite

²⁹ Cicéron, *L'Orateur*, 207 : « phrases à la forme parfaite et achevée ».

³⁰ J. Wolf, *Artis historicae penus*, vol. 1, f. 6 v^o.

³¹ Par exemple M.-D. Couzinet, *Histoire et méthode à la Renaissance. Une lecture de la Methodus de Jean Bodin*, Paris, Vrin, 1996 et *Jean Bodin*, Roma-Paris, Memini, 2001.

³² Sur Bodin et les historiens antiques, voir G. Zecchini, *Storici antichi e storici moderni nella Methodus di Jean Bodin*, Milano, Vita e Pensiero, 2012.

³³ J. Bodin, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 51-52.

La partie laudative commence par célébrer la rigueur professionnelle de Tacite, en particulier l'impartialité et la fidélité dont il fait preuve dans la narration des événements. À ce titre, écrit Bodin, son œuvre est d'un grand secours pour la connaissance de l'histoire de la Rome antique. L'auteur de la *Methodus* livre ensuite un condensé vulgarisé des données biographiques de Tacite. Dans ce passage, Bodin ne déploie nul trésor d'originalité et se contente de reprendre l'information généralement disponible dans les textes liminaires des éditions et des commentaires contemporains de l'œuvre de Tacite. Ainsi, il ne manque pas de rapporter la célèbre anecdote de l'*Histoire Auguste*, en vertu de laquelle l'empereur Tacite aurait rempli toutes les bibliothèques des œuvres de son ancêtre homonyme³⁴. En revanche, dans le reste de l'énumération des qualités de l'historien, Bodin se révèle moins consensuel et prend le contre-pied de toutes les prescriptions relatives à la façon dont il faut écrire l'histoire :

Est autem oratio Taciti mirum in modum arguta et prudentiæ plena. Argumento sit illud : proclivius est iniuriæ quam beneficio uicem exoluere, quia gratia oneri, ultio in quæstu habetur³⁵. Quid autem de Seiano breuius et acerbius dici potuit quam eius uoluntatem non nisi scelere quæri potuisse³⁶ ? aut de Poppaea, maritos et adulteros non distinxisse, sed unde utilitas ostenderetur, illuc libidinem transtulisse³⁷ ? Vitellii stuporem, libidinem, temulentiam, crudelitatem acerbe insectatur, sed nihil acerbe dici potest in eum qui præter naturæ uitia, quæ in eo maxima fuerunt, legem incestus ac nuptias auunculi cum sororis filia Senatui persuasit³⁸.

À rebours de certaines des *artes historiceæ* évoquées précédemment, Bodin ose louer le style de Tacite. Bien que Bodin n'aborde pas l'histoire en termes de modèles d'écriture, il demeure intéressant de noter que ce parti pris ne l'empêche pas d'apprécier à leur juste valeur les dons stylistiques de l'auteur des *Annales*. L'éloge se poursuit en insistant sur l'utilité que l'homme de loi pourra tirer de la lecture des écrits de l'historien. Bodin signale ici que la réhabilitation de Tacite, en France, a trouvé son premier relai dans le monde des juristes, comme il ressortait déjà des remarques de Baudouin.

Un plaidoyer en faveur de Tacite

Le second mouvement de l'apologie tacitéenne de Bodin est dévolu aux détracteurs de Tacite et reprend les griefs que ces derniers adressent d'ordinaire à l'historien. Ces accusations sont au nombre de deux et sont associées chacune à un humaniste particulier. Le premier reproche est d'ordre stylistique – la rhétorique, même si l'on souhaite s'en affranchir, n'est jamais loin finalement – et est attribué à André Alciat, l'auteur du premier commentaire consacré aux *Annales* :

Sed me lacerat et conficit quorundam reprehensio, quæ refutatione minus egeret, nisi auctoritate plurimum ualerent. Nam ausus est Alciatus historiam illam plane diuinam senticeta uocare, in ea epistola quam ad Iouium scripsit. Et quidem propter asperum dicendi genus ab iis repudiari solet, qui leuiiores grammaticorum nugæ malunt, quam grauissimas eorum narrationes qui totum uitæ suæ

³⁴ Flavius Vopiscus, *Vie de Tacite*, 10, 3.

³⁵ Tacite, *Histoires*, IV, 3, 2.

³⁶ Tacite, *Annales*, IV, 68, 2.

³⁷ Tacite, *Annales*, XIII, 45, 3.

³⁸ J. Bodin, *Artis historiceæ penus*, vol. 1, p. 63. Traduction : « Le style de Tacite est admirable de finesse et plein de prudence. En voici un échantillon : "Il est plus facile de rendre une injustice qu'un bienfait, car la gratitude est à charge et la vengeance peut devenir un profit." Qu'a-t-on pu dire de plus net et de plus incisif sur Séjan, "dont la volonté ne peut être recherchée que dans le crime" ? ou sur Poppée "qui n'a jamais su distinguer ses maris de ses amants mais dont la passion s'est toujours portée du côté de ses intérêts" ? Il a sévèrement condamné la stupidité, la débauche, l'ivrognerie, la cruauté de Vitellius ; mais peut-on être sévère à l'égard d'un individu qui non content d'étaler les pires défauts naturels alla jusqu'à faire légitimer par le Sénat l'union incestueuse d'un oncle avec sa nièce ? ». Les traductions des citations de la *Methodus* suivent P. Mesnard, *La Méthode de l'histoire*, Paris-Alger, Les Belles Lettres, 1941, ici p. 54.

*tempus in Republica gerenda consumpserunt. Quanquam non uideo cur Alciatus tantum uirum contemnere ; ipse de eloquentia triumphare debeat*³⁹.

Ce reproche attribué à Alciat se fonde sur une lettre à Paul Jove dont l'authenticité n'a jamais pu être établie avec certitude. Quoi qu'il en soit, ce passage souligne que la pensée sur Tacite se réduit bien souvent à un jugement négatif et réducteur sur son style : d'Alciat, on ne retient que le nom *senticeta*⁴⁰, en aucun cas le travail novateur des *Annotationes*. En effet les « champs de ronces » alciatiques sont promis à une belle fortune, alors que paradoxalement, Alciat fut l'un des premiers humanistes à réhabiliter Tacite en tant que source de première importance pour la connaissance de l'histoire romaine et de ses institutions⁴¹.

Le second grief est d'ordre religieux et vise l'humaniste Guillaume Budé, qui traite Tacite de *nefarius*⁴² et lui reproche son paganisme dans le *De asse*⁴³, réitérant ainsi les accusations prononcées par Tertullien⁴⁴. Bodin explique que ce procès nul et non avenu ne doit pas empêcher de lire les œuvres de Tacite :

*Sed quemadmodum Marcellus iurisconsultus meretricem turpiter facere respondit quod sit meretrix, non tamen turpiter accipere cum sit meretrix, ita quoque impie fecit Tacitus quod non fuerit christianus, sed non impie aduersus nos scripsit, cum gentili superstitione obligaretur. Ego uero impium iudicarem nisi quamcumque religionem ueram iudicaret, non eam quoque tueri et contrarias euertere conaretur. [...] Hoc igitur si scelus est, multo maiori scelere obligaretur Vlpianus qui septem libros de torquendis christianis, non ad historiae cognitionem, sed ad suppliciorum acerbitatem scripsit. Sceleratus quoque Tranquillus ubi agit de christianis ; cuius tamen historia tantopere laudatur, ut aequi rerum aestimatores nihil unquam accuratius ab ullo historico scriptum fateantur*⁴⁵.

Reprocher son paganisme à Tacite n'a guère de sens à une époque où le christianisme n'était encore qu'à l'état embryonnaire. Dans le cas cependant où l'on choisirait de retenir cette accusation à charge, il faudrait également procéder ainsi à l'égard des auteurs et historiens contemporains de Tacite, eux aussi impies si l'on épouse le point de vue de Guillaume Budé.

³⁹ J. Bodin, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 64. Traduction : « Mais je suis tourmenté et tracassé par les objections de quelques auteurs qui n'auraient pas besoin d'être réfutés s'ils ne jouissaient d'une grande autorité. C'est ainsi qu'Alciat, dans sa lettre à Paul Jove, ose traiter de "champ de ronces" cette histoire presque divine : et en effet sa rudesse rebute ceux qui préfèrent les bagatelles plus frivoles des grammairiens aux récits les plus graves de ceux qui ont consumé leur vie au service de la république. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi Alciat méprise un auteur capable de mériter la palme de l'éloquence. » (trad. P. Mesnard, p. 55).

⁴⁰ « Champs de ronces ».

⁴¹ Sur cette question, voir L. Claire, « Les *In Cornelium Tacitum annotationes* d'André Alciat et leur fortune au XVI^e siècle », dans A. Rolet et S. Rolet (éd.), *André Alciat (1492-1550). Un humaniste au confluent des savoirs dans l'Europe de la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2013 (en particulier p. 94-95). Sur Alciat et Tacite, voir aussi l'article de K. Bovier dans ce volume.

⁴² « Criminel ».

⁴³ G. Budé, *De asse et partibus ejus libri quinque*, Paris, Josse Bade, 1514, f. 106 r^o.

⁴⁴ Tertullien, *Apologétique*, 16, 1 et 3 ; *Ad nationes*, I, 11.

⁴⁵ J. Bodin, *Artis historicae penus*, vol. 1, p. 64-65. Traduction : « Mais de même qu'une courtisane, suivant la réponse de Marcellus, agit malhonnêtement en tant qu'elle est courtisane, mais non pas en se faisant payer ses talents de courtisane, de même Tacite était coupable d'impiété en n'adhérant point au christianisme, mais non pas en écrivant contre nous, puisqu'il y était tenu par les superstitions païennes. Pour moi, je ne classerais comme impie que celui qui reconnaîtrait comme véritable n'importe quelle religion, mais non celui qui s'efforce de protéger la foi qu'il estime vraie et de détruire celles qui s'y opposent. [...] Mais si nous voulons que Tacite ait commis un crime, il faudra en imputer un d'une bien autre taille à Ulpian qui a écrit sept livres sur la torture des chrétiens, sans aucun dessein historique, mais pour le plaisir de dépeindre la cruauté des supplices. Criminel aussi, ce Suétone dont l'histoire a cependant un crédit tel qu'à en croire de justes juges on n'a jamais connu d'esprit plus méthodique. » (trad. P. Mesnard, légèrement modifiée à la suite de la coupure introduite dans l'extrait, p. 55-56).

La *Methodus* de Bodin, par sa dimension défensive, illustre bien le fait que l'historien n'est pas apprécié unanimement des différentes conceptions historiographiques du XVI^e siècle. Elle indique en particulier que deux aspects de l'œuvre taciteenne nuisent à sa reconnaissance : le style de Tacite et les propos qu'il tient sur les chrétiens et les juifs au livre XV des *Annales* lors de l'épisode de l'incendie de Rome et au livre V des *Histoires* quand Titus arrive à Jérusalem⁴⁶. Surtout, elle permet de comprendre et d'expliquer les forces antithétiques que l'on perçoit à l'égard de Tacite dans l'anthologie de Wolf : Tacite n'a pas acquis une légitimité totale auprès de tous les auteurs d'*artes historicae* et nécessite encore d'être défendu pour trouver celle-ci.

La position de Tacite dans les *artes historicae* des années 1570 s'avère bien fragile, d'après le témoignage des deux éditions de l'anthologie de Johann Wolf. Si quelques *artes historicae* accordent une place modeste à l'historien latin et célèbrent plusieurs de ses qualités, d'autres lui sont indifférentes, voire hostiles, explicitement ou implicitement. Une seule *ars historica* mentionne le nom et les œuvres de l'historien de manière significative, la *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* de Bodin. Or, chez Bodin, l'éloge de Tacite évolue rapidement en véritable plaidoyer en faveur de l'historien, preuve que la légitimité de ce dernier a encore besoin d'être établie.

Lucie CLAIRE
Université de Picardie Jules Verne

⁴⁶ Tacite, *Annales*, XV, 44, 2-5 et *Histoires*, V, 2-5.